

Séance extraordinaire (Budget) du 14 décembre 2009



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy	Siège # 4 M. Paul Joly
Siège # 2 M. Richard Morin	Siège # 5 M. Rosaire Coulombe
Siège # 3 M. Normand Pouliot	Siège # 6 Mme Madeleine Fortin

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'endroit habituel des sessions, le lundi 14 décembre 2009 à 19.00 heures, sous la présidence de Mme la mairesse, Madame Huguette Plante, et en présence des conseillers ci-après mentionnés, formant quorum.

02 - VÉRIFICATION DE LA RÉCEPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2 - VÉRIFICATION DE LA RÉCEPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Cette session est convoquée en vertu de l'article no 956 du Code municipal. Avis public de cette session a été donné le 25 novembre 2009 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

2009-12
298

03 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture de la session
- 2 - Vérification de la réception de l'avis de convocation
- 3 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4 - Adoption du budget pour l'année 2010 et du plan triennal d'immobilisation
- 5 - Période de questions
- 6 - Clôture et levée de la session

Cette séance spéciale étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget 2010 et du plan triennal d'immobilisations 2010-2011-2012, les membres du conseil procèderont en conséquence.

Adoptée unanimement

2009-12
299

04 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2010 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

4 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2010 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Le conseiller au siège #3, M. Normand Pouliot, dépose un résumé du budget 2010 dont il est plus amplement décrit ci-après :

Attendu la présentation et le dépôt, du budget équilibré pour l'exercice financier 2010, de même que du programme triennal d'immobilisations pour les années 2010, 2011 et 2012, ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès verbal, sous la cote 04;

Attendu qu'avis public de cette adoption a été donné, conformément à l'article 956 du Code municipal ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de La Guadeloupe ;

· Adopte le budget de l'exercice financier 2010 prévoyant :

- un équilibre des revenus et des dépenses, au montant de 2,652,179\$;
- une affectation de 188,800\$ du fonds d'opérations aux fonds d'investissement.

· Adopte le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers de 2010, 2011 et 2012.

Adoptée unanimement.

05 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

**2009-12
300**

06 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu unanimement que cette session spéciale, pour l'adoption du budget 2009 et du programme triennal d'immobilisations 2009-2010-2011, soit levée.